

Les prix de l'Association canadienne d'experts-conseils en patrimoine (ACECP) sont décernés chaque année pour souligner les réalisations exceptionnelles dans le domaine de la conservation du patrimoine au Canada. Les prix 2021 de l'ACECP mettent en vedette des projets achevés qui incarnent de façon exceptionnelle les valeurs en matière de conservation du patrimoine et qui illustrent la viabilité des bâtiments et des sites patrimoniaux à usage commercial, institutionnel et résidentiel. Ces prix récompensent les professionnels du patrimoine qui ont contribué au succès de ces projets.

Ce guide est divisé en trois parties :

Partie 1 : Informations générales

Partie 2 : Exigences des candidatures

Partie 3 : Informations additionnelles

IMPORTANT : Certaines exigences ont changé par rapport aux années précédentes. Veuillez lire toutes les sections, car les demandes qui ne sont pas conformes à ces exigences pourraient être rejetées. De plus, pour ne pas alourdir le texte, le masculin est utilisé comme générique et désigne donc aussi bien les femmes que les hommes.

PARTIE 1 – INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 DATES IMPORTANTES

- Date limite de soumission des candidatures : **vendredi 17 juin 2022, au plus tard à 22 h (HE)**
- Attribution des candidatures lauréates : **samedi 22 août 2022**
- Cérémonie de remise des prix – à déterminer

1.2 PROJETS ADMISSIBLES

Les projets doivent avoir été achevés **après le 1^{er} janvier 2019 et avant le 1^{er} juin 2022**. Les candidatures doivent démontrer une réalisation exceptionnelle dans le domaine du patrimoine et illustrer les principes énoncés dans les politiques de conservation du patrimoine nationales, provinciales, territoriales ou locales (par exemple, les [Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada](#)).

1.3 JURY

Le jury de la remise des prix de 2022 est composé de professionnels issus de diverses régions du pays et représentant différentes disciplines, y compris des spécialistes du domaine, membres et non-membres de l'ACECP. Le jury recevra les dossiers de candidatures avant l'attribution des candidatures lauréates. La composition du jury sera annoncée d'ici août 2022.

1.4 CANDIDATS ADMISSIBLES

Tout candidat doit être un membre professionnel en règle de l'ACECP, sauf pour le Prix stagiaire de la relève en patrimoine, le Prix d'initiative étudiante et le Prix pour l'ensemble de la carrière (voir les descriptions des prix aux sections 1.8 et 1.9 pour connaître tous les détails).

Nouveau en 2022 : *Il n'est pas nécessaire que les candidats au Prix d'initiative étudiante soient membres de l'ACECP.*

Les étudiants candidats à ce prix auront droit gratuitement au statut de membre étudiant pour 2022.

1.5 FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription sont de **40 \$** par projet. Le paiement par virement électronique Interac est préférable, mais les chèques sont également acceptés. Il n'y a pas de frais pour soumettre une candidature dans les catégories Prix pour l'ensemble de la carrière et Prix d'initiative étudiante.

1.6a SOUMISSION NUMÉRIQUE (SOUHAITABLE)

Les candidatures doivent être soumises par voie numérique à awards@cahp-acecp.ca. **Les envois de plus de 15 Mo doivent être effectués par l'intermédiaire d'un service de partage de fichiers.** Veuillez-vous assurer que toutes les instructions pour

récupérer le document sur un site de partage de fichiers sont clairement indiquées dans un courriel d'accompagnement adressé à l'administrateur, avec pour objet : **Prix de l'ACECP 2022**.

1.6b SOUMISSION PAR VOIE POSTALE (ALTERNATIVE)

Tous les documents des dossiers de candidatures doivent être envoyés, ainsi qu'un chèque à l'ordre de l'ACECP, à l'adresse suivante : **CAHP | ACECP, 190, avenue Bronson Ottawa (Ontario) K1R 6H4**. Un reçu sera remis pour donner suite à l'acceptation du paiement.

1.7 CÉRÉMONIE DE REMISE DE PRIX

Les renseignements sur la cérémonie de remise des prix de l'ACECP seront communiqués en octobre 2022. La date et le format restent à déterminer.

1.8 PRIX SOULIGNANT L'ENSEMBLE DE LA CARRIÈRE

En plus des catégories de prix présentées au point suivant, l'ACECP sollicite des candidatures pour le Prix soulignant l'ensemble de la carrière afin d'honorer un membre de l'ACECP qui a contribué de façon exceptionnelle à la conservation du patrimoine au Canada sur une période d'au moins 20 ans. Il n'est pas nécessaire d'être membre de l'ACECP pour proposer un candidat à ce prix.

1.9 CATÉGORIES DE PRIX

Archéologie

Prix d'excellence (1); prix de mérite (1)

Toute étude archéologique menée par un archéologue (membre de l'ACECP) soutenant la conservation de lieux historiques; OU tout projet entrepris par des membres de toute discipline pour préserver les ressources archéologiques in situ, en collaboration avec un archéologue.

Conservation – Architecture

Prix d'excellence (2); prix de mérite (2)

Tout projet de préservation, de restauration et/ou de réhabilitation qui a nécessité l'expertise en architecture d'un membre de l'ACECP, peu importe l'étape du projet de conservation.

Conservation – Génie

Prix d'excellence (1); prix de mérite (1)

Tout projet de préservation, de restauration et/ou de réhabilitation qui a nécessité l'expertise, les connaissances théoriques et l'analyse en ingénierie d'un membre de l'ACECP, peu importe l'étape du projet de conservation.

Conservation – Aménagement paysager

Prix d'excellence (1); prix de mérite (1)

Tout projet de préservation, de restauration et/ou de réhabilitation qui a nécessité l'expertise en aménagement paysager d'un membre de l'ACECP, peu importe l'étape du projet de conservation.

Conservation – Matériaux, savoir-faire artisanal et construction

Prix d'excellence (1); prix de mérite (1)

Tout projet qui met en lumière le travail d'un membre de l'ACECP (par exemple : conservateur, menuisier, maçon, artisan métallurgiste, artisan vitrier) pour la conservation de matériaux ou d'œuvres d'art et dans le savoir-faire artisanal.

Conservation – Petit et charmant

Prix d'excellence (1); prix de mérite (1)

Tout projet (coûts inférieurs à 500 000 \$) réalisé par un membre de l'ACECP qui vise des interventions spécifiques, à petite échelle, qui démontrent pleinement le pouvoir de la conservation du patrimoine.

Documentation et planification

Prix d'excellence (1); prix de mérite (1)

Toute étude ou tout rapport ou projet réalisé par un membre de l'ACECP, qui contribue à la compréhension et à la conservation d'un lieu historique en mettant à profit des connaissances en planification. Il peut s'agir par exemple d'études, d'inventaires ou d'évaluations sous-tendant un projet de conservation, ou encore de projets de planification exhaustive (plans de conservation de districts patrimoniaux, manuels de conservation, etc.).

Éducation, sensibilisation et bourse, dans le domaine du patrimoine

Prix d'excellence (1); prix de mérite (1)

Tout cours, projet d'interprétation et travail de recherche par un membre de l'ACECP qui contribue à une meilleure connaissance de la conservation du patrimoine au sein des communautés ou dans un domaine universitaire.

Stagiaire de la relève en patrimoine

Ce prix récompense un *membre stagiaire de l'ACECP qui a joué un rôle important* dans des domaines tels que la conservation, l'architecture, l'urbanisme, l'archéologie et l'histoire. On s'attend généralement à ce qu'un dossier de candidature mette l'accent sur la contribution du stagiaire dans le cadre de plusieurs projets ou rôles, mais il est aussi possible de cibler des travaux d'exception ou dignes de reconnaissance en lien avec un seul projet. Un membre stagiaire de l'ACECP peut préparer le dossier de candidature, mais c'est son mentor ou tout autre membre professionnel en règle de l'ACECP qui doit soumettre la candidature.

Prix d'initiative étudiante

NOUVEAU : L'ACECP remettra 500 \$ au gagnant de cette catégorie.

Ce prix récompense un projet patrimonial réalisé par un **étudiant d'un établissement d'enseignement secondaire ou postsecondaire** dans des domaines tels que la conservation, l'architecture, l'urbanisme, l'archéologie et l'histoire. Le projet de l'étudiant doit démontrer une compréhension des principes, des normes et des lignes directrices de la conservation du patrimoine. Les étudiants candidats à ce prix auront droit gratuitement au statut de membre étudiant pour 2022.

PARTIE 2 – EXIGENCES DES CANDIDATURES

Tous les dossiers de candidatures **DOIVENT** être constitués de tous les éléments énumérés ci-dessous, et doivent être soumis par voie postale ou par courriel, ou par l'intermédiaire d'un service de partage de fichiers à l'administrateur de l'ACECP à awards@cahp-acecp.ca avant **20 h (heure de l'Est) le vendredi 17 juin 2022**.

Assurez-vous que toutes les instructions pour récupérer le document sur un site de partage de fichiers sont clairement fournies dans un courriel d'accompagnement adressé à l'administrateur, avec pour objet : **Prix de l'ACECP 2022**. **Tous les formulaires de candidatures et les résumés d'attribution doivent être soumis sous forme numérique en format PDF (la taille maximale du PDF est de 100 Mo).**

- Formulaire d'inscription (Formulaire de candidature 1)**
Chaque dossier de candidature doit inclure le Formulaire d'inscription (2 pages).

- Formulaire d'attestation du client (Formulaire de candidature 2)**
Chaque dossier de candidature doit inclure le Formulaire d'attestation du client (1 page), ou une justification appropriée de la raison pour laquelle il n'est pas fourni. Ce formulaire n'est pas requis pour le Prix soulignant l'ensemble de la carrière.

- Image et illustrations (Formulaire de candidature 3)**
Chaque dossier de candidature doit inclure le Formulaire de candidature 3 – Images et illustrations (1 page), énumérant toutes les images et illustrations qui ont été utilisées dans le résumé d'attribution. Il doit inclure des **images « avant, pendant et après »** qui décrivent les travaux de conservation, les principales élévations et les détails caractéristiques, l'équipe affectée au projet ainsi que des photographies illustrant le contexte d'insertion du bâtiment ou de la structure. S'il s'agit d'un autre type de projet, le dossier de candidature doit comprendre des images qui illustrent clairement les interventions. *(Inclure un minimum de 8 images, et un maximum de 15 images, en haute résolution; un minimum de 300 dpi.)*

- Liste de vérification du résumé d'attribution (Formulaire de candidature 4)**
Chaque dossier de candidature doit inclure la Liste de vérification du résumé d'attribution (1 page). Prendre note qu'il existe une liste de vérification spécifique pour le Prix pour le stagiaire de la relève en patrimoine et pour le Prix d'initiative étudiante. Il n'y a pas de liste de vérification pour le Prix soulignant l'ensemble de la carrière.

IMPORTANT : Le fait de ne pas fournir tous les éléments exigés ci-dessus peut entraîner le rejet d'une candidature.

Formulaire de candidature 1 – Formulaire d'inscription (page 1 de 2)

Remplir le formulaire suivant et le sauvegarder au format PDF. Seuls les membres en règle de l'ACECP peuvent figurer sur la liste des chefs d'équipe ou des membres.

CATÉGORIES DE PRIX (Cocher la catégorie applicable)

- Archéologie
- Conservation : Architecture
- Conservation : Génie
- Conservation : Aménagement paysager
- Conservation : Matériaux, savoir-faire artisanal et construction
- Conservation : Petit et charmant
- Documentation et planification
- Éducation, sensibilisation et bourses, dans le domaine du patrimoine
- Stagiaire de la relève en patrimoine
- Prix d'initiative étudiante
- Ensemble de la carrière*

INFORMATION DU CANDIDAT

Soumis par : (Nom du membre de l'ACECP, titre, organisation)	
Adresse :	
Adresse courriel :	
Numéro de téléphone :	

En soumettant cette candidature, je confirme être un membre professionnel en règle* de l'ACECP.

* Pour le Prix soulignant l'ensemble de la carrière, il n'est pas nécessaire d'être un membre professionnel de l'ACECP pour soumettre une candidature.



Formulaire de candidature 1 – Formulaire d'inscription (page 2 de 2)

IDENTIFICATION DU PROJET

Nom du projet, Organisation ou Nom du candidat* : *Prix pour le stagiaire de la relève en patrimoine, Prix d'initiative étudiante ou Prix soulignant l'ensemble de la carrière	
Adresse du projet :	
Date d'achèvement du projet :	

CATÉGORIES 1 A 8 : MEMBRES DE L'ACECP DIRECTEMENT IMPLIQUÉS DANS LE PROJET

Nom et titre	Organisation ou entreprise	Rôle au sein du projet (Informations à détailler dans le texte descriptif)

Formulaire de candidature 2 - Formulaire d'attestation du client (page 1 de 1)

L'Association canadienne d'experts-conseils en patrimoine (CAHP | ACECP) est une organisation nationale qui souligne le travail des professionnels du patrimoine canadien. Chaque année, l'ACECP décerne des prix pour reconnaître et mettre en lumière les réalisations exceptionnelles dans le domaine du patrimoine à travers le pays.

Dans le cadre du traitement des candidatures, l'ACECP demande aux clients d'autoriser la mise en candidature de leurs projets. Pour indiquer que vous acceptez, veuillez remplir le court Formulaire d'attestation du client avant la date limite de soumission des dossiers de candidatures, le **vendredi 17 juin 2022, au plus tard à 20 h (heure de l'Est)**. Retournez ce formulaire directement à la personne qui vous a contacté dans le cadre de sa candidature.

À REMPLIR PAR LE CANDIDAT	
Nom du projet, de l'organisation ou du candidat :	
Catégorie de prix :	

À REMPLIR PAR LE CLIENT	
Nom du client :	
Nom de l'organisation du client (si applicable) :	
Adresse courriel du client :	
Numéro de téléphone du client :	
Signature :	
Date :	

Si le projet reçoit un prix, veuillez cocher cette case si vous souhaitez que votre nom et votre organisation soient reconnus lors de la cérémonie de remise des prix et dans de futures publications de l'ACECP.

En signant ce formulaire, le ou les clients reconnaissent que le projet, l'organisation et/ou le candidat peuvent être soumis à l'examen d'un prix. L'ACECP tient à vous remercier pour votre reconnaissance.

Pour plus d'information sur l'ACECP, veuillez consulter le site www.cahp-acecp.ca.

Formulaire de candidature 3 – Images et illustrations (page 1 de 1)

DESCRIPTION DES IMAGES ET DES ILLUSTRATIONS JOINTES AU DOSSIER DE CANDIDATURE

Si ces images et illustrations sont incorporées dans le résumé d'attribution, elles doivent être fournies dans un dossier séparé afin que nous puissions les utiliser lors de la cérémonie de remise des prix et dans de futures publications de l'ACECP.

	Description (Inclure les informations sur la source qui pourraient être requises pour de futures présentations)
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	

Formulaire de candidature 4 – Catégories 1 à 8

Liste de vérification du résumé d'attribution (page 1 de 2)

Le résumé d'attribution doit démontrer pourquoi le projet doit être jugé comme une réalisation exceptionnelle en matière de conservation des lieux patrimoniaux, et doit préciser clairement comment l'approche de conservation du projet respecte et incarne les principes énoncés dans les politiques nationales, provinciales, territoriales ou locales applicables (par exemple, les Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada).

Le résumé d'attribution doit être présenté dans un seul fichier au format PDF, adapté à l'impression en couleur sur du papier de format lettre. Les dossiers de candidatures seront imprimés par l'ACECP et distribués aux membres du jury. **Ils ne doivent pas dépasser 10 pages et 3 000 mots (à l'exclusion de la page de couverture et des formulaires)**. Toutes les pages excédentaires ne seront pas distribuées au jury pour examen. Le résumé d'attribution doit comprendre les éléments suivants :

La Liste de vérification suivante s'applique à ces catégories de prix : Archéologie; Conservation – Architecture; Conservation – Génie; Conservation – Aménagement paysager; Conservation – Matériaux, savoir-faire artisanal et construction; Conservation – Petit et charmant; Documentation et planification; et Éducation, sensibilisation et bourse, dans le domaine du patrimoine.

Page de couverture - elle doit clairement indiquer :

- i. Le nom du projet
- ii. La catégorie de prix
- iii. L'emplacement du projet (municipalité et province/territoire)
- iv. La date d'achèvement du projet (mois et année)
- v. Le nom du candidat (membre professionnel en règle de l'ACECP)
- vi. Le nom, l'adresse courriel et le numéro de téléphone du candidat
- vii. Le nom, le titre, l'organisation, les coordonnées et l'affiliation du candidat

Aperçu : Décrire brièvement le projet dans son ensemble, dont sa portée, la démarche de conservation et sa conformité aux politiques nationales, provinciales, territoriales ou locales applicables (par exemple, les Normes et lignes directrices). Préciser la date de début et la date de fin (*maximum de 150 mots*).

Contexte historique : Fournir l'énoncé d'importance, l'énoncé de valeur patrimoniale ou l'équivalent (par exemple un énoncé de valeur du patrimoine culturel ou un énoncé d'intérêt du patrimoine culturel).

Équipe de projet : Liste des personnes et/ou des entreprises ayant participé au projet (préciser le nom des membres de l'ACECP et des non-membres ayant joué un rôle important).

Objectifs : Décrire les objectifs du projet. Indiquer clairement l'impact du travail proposé sur les éléments caractéristiques et les mesures d'atténuation pour garantir le respect des politiques nationales, provinciales, territoriales ou locales applicables (par exemple, les Normes et lignes directrices) (*maximum de 500 mots*).

Défis : Décrire les défis à relever pour atteindre les objectifs fixés, en particulier la manière dont les politiques nationales, provinciales, territoriales ou locales ont été appliquées pour résoudre les *imprévus* (*maximum de 500 mots*).



Formulaire de candidature 4 – Catégories 1 à 8
Liste de vérification du résumé d'attribution (page 2 de 2)

Détail du projet : Décrire les raisons pour lesquelles le projet doit être jugé comme une réalisation exceptionnelle dans le domaine de la conservation des lieux patrimoniaux en se référant spécifiquement aux principes énoncés dans les politiques nationales, provinciales, territoriales ou locales applicables (par exemple, les Normes et lignes directrices) (*maximum de 2 000 mots*).

Médias / Récompenses : Fournir une liste de la couverture médiatique ou de toute autre reconnaissance pouvant sensibiliser le client ou le public au succès du projet (*facultatif*).

**Formulaire de candidature 4 – Catégorie de prix 9
(Stagiaire de la relève en patrimoine)
Liste de vérification du résumé d'attribution (page 1 de 1)**

Le résumé d'attribution doit démontrer pourquoi le candidat stagiaire mérite d'être reconnu pour sa contribution exceptionnelle à la pratique, son engagement hors pair, ses compétences et son intérêt en qualité de professionnel émergent dans le domaine de la conservation du patrimoine.

Le résumé d'attribution doit être présenté dans un seul fichier au format PDF, adapté à l'impression en couleur sur du papier de format lettre. Les dossiers de candidatures seront imprimés par l'ACECP et distribués aux membres du jury. **Ils ne doivent pas dépasser 10 pages et 3 000 mots (à l'exclusion de la page de couverture et des formulaires).** Toutes les pages excédentaires ne seront pas distribuées au jury pour examen. Le résumé d'attribution doit comprendre les éléments suivants :

La Liste de vérification suivante s'applique à la catégorie **Stagiaire de la relève en patrimoine**.

Page de couverture - elle doit clairement indiquer :

- i.* Le nom du stagiaire
- ii.* La catégorie de prix
- iii.* La date (mois et année)
- iv.* Le nom, l'adresse courriel et le numéro de téléphone du membre professionnel en règle de l'ACECP qui soumet la candidature
- v.* Le nom, l'adresse courriel et le numéro de téléphone du mentor de l'ACECP du stagiaire, s'il s'agit d'une personne autre que le membre professionnel qui soumet la candidature

Aperçu : Décrire brièvement les antécédents et les travaux du stagiaire dans le domaine du patrimoine (*maximum de 150 mots*).

Biographie : Décrire les études et l'expérience de travail du stagiaire et fournir tout autre renseignement biographique pertinent (*maximum de 500 mots*).

Apport au domaine du patrimoine : Décrire les réalisations exceptionnelles du stagiaire et son apport au domaine du patrimoine digne d'être reconnu. Cette description comprend normalement des travaux dans le cadre de plusieurs projets ainsi que d'autres initiatives, comme la participation à des comités ou des publications. Dans certains cas, le prix peut aussi être accordé sur la base d'une seule contribution exceptionnelle dans le cadre d'un projet remarquable; dans ce cas, décrire en détail le projet et le rôle du stagiaire (*maximum de 2 000 mots*).

Formulaire de candidature 4 – Catégorie de prix 10 (Prix de l'initiative étudiante)

Liste de vérification du résumé d'attribution (page 1 de 1)

Le résumé d'attribution doit démontrer pourquoi l'étudiant mérite d'être reconnu pour sa contribution exceptionnelle à la conservation du patrimoine ou à la pratique. Les projets seront évalués en fonction de leur conformité aux principes nationaux, provinciaux, territoriaux ou locaux reconnus (par exemple, les Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada).

Le résumé d'attribution doit être présenté dans un seul fichier au format PDF, adapté à l'impression en couleur sur du papier de format lettre. Les dossiers de candidatures seront imprimés par l'ACECP et distribués aux membres du jury. **Ils ne doivent pas dépasser 10 pages et 3 000 mots (à l'exclusion de la page de couverture et des formulaires)**. Toutes les pages excédentaires ne seront pas distribuées au jury pour examen. Le résumé d'attribution doit comprendre les éléments suivants :

La Liste de vérification suivante s'applique à la catégorie Prix de l'initiative étudiante.

Page de couverture - elle doit clairement indiquer :

- i.* Le nom, l'adresse courriel et le numéro de téléphone de l'étudiant. Plusieurs étudiants peuvent soumettre le même projet ensemble; dans ce cas, fournir les coordonnées de chacun.
- ii.* Le domaine d'études de l'étudiant (établissement et programme)
- iii.* La catégorie de prix
- iv.* La date (mois et année)

Aperçu : Décrire brièvement le projet dans son ensemble, dont sa portée, la démarche de conservation et sa conformité aux politiques nationales, provinciales, territoriales ou locales applicables (par exemple, les Normes et lignes directrices). Préciser la date de début et la date de fin (*maximum de 150 mots*).

Description de l'établissement d'enseignement : Décrire l'établissement d'enseignement de l'étudiant, son programme d'études (date de début et de fin) et la relation entre le projet et le programme d'études (travail dans le cadre d'un cours, thèse, etc.).

Équipe de projet : Si le projet a été réalisé par plusieurs personnes, indiquer le nom des membres de l'équipe et leur contribution. Remarque : le prix peut être décerné à plusieurs étudiants pour leurs efforts dans le cadre d'un même projet, mais les membres du personnel enseignant et autres participants ne sont pas admissibles.

Objectifs : Décrire les objectifs du projet. Indiquer clairement l'impact du travail proposé sur les éléments caractéristiques et les mesures d'atténuation pour garantir le respect des politiques nationales, provinciales, territoriales ou locales applicables (par exemple, les Normes et lignes directrices) (*maximum de 500 mots*).

Détail du projet : Décrire le projet en détail (*maximum de 2 000 mots*).

FORMULAIRE DE CANDIDATURE 4 – CATÉGORIE DE PRIX 11 (Prix soulignant l'ensemble de la carrière)

Liste de vérification du résumé d'attribution (page 1 de 1)

L'ACECP sollicite des candidatures pour le Prix soulignant l'ensemble de la carrière afin d'honorer un membre de l'ACECP qui a apporté une contribution exceptionnelle à la conservation du patrimoine au Canada sur une période d'au moins 20 ans. L'auteur de la candidature n'est pas tenu d'être un membre professionnel de l'ACECP.

Le résumé d'attribution pour le prix soulignant l'ensemble de la carrière doit être au format PDF, adapté pour l'impression en couleur sur du papier de format lettre, et être combiné dans un seul fichier électronique. Les éléments suivants sont requis :

- Le nom de l'auteur de la candidature, adresse, numéro de téléphone et adresse courriel.

- Le nom du candidat, adresse, numéro de téléphone et adresse courriel.

- Un texte présentant les contributions du candidat comme professionnel du patrimoine (500-700 mots pouvant être publiés).

- Un minimum de deux (2) témoignages de membres de l'ACECP.

- Notes biographiques sur le candidat, incluant une liste de ses réalisations tout au long de sa carrière, autant dans son domaine d'expertise que dans d'autres domaines, ainsi que ses activités bénévoles au sein de la communauté.

- Deux photos de type portrait du candidat (en haute résolution; un minimum de 300 dpi).

Le ou les lauréats du prix ou l'auteur de la candidature pourraient avoir à fournir des documents supplémentaires qui pourraient être présentés lors de la cérémonie de remise des prix de l'ACECP.

PARTIE 3 – INFORMATIONS ADDITIONNELLES

3.1 Langue

Les dossiers de candidatures peuvent être soumis en français ou en anglais.

3.2 Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada

Tous les projets proposés doivent clairement démontrer comment ils se conforment aux politiques nationales, provinciales, territoriales ou locales applicables (par exemple, les Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada).

3.3 Nombre de candidatures

Un membre de l'ACECP peut soumettre un nombre illimité de projets différents pour l'année visée. Les frais d'inscription de 40 \$ s'appliquent à chaque dossier de candidature de projet soumis.

3.4 Projets comportant plusieurs phases

Il est possible de soumettre un projet pour lequel un autre membre ou équipe a remporté un prix dans la même catégorie ou dans une catégorie différente :

- S'il existe une différence distincte entre le travail effectué par ce membre sur le projet et celui exécuté par le lauréat du prix; et
- Si le client reconnaît que la contribution du membre est distincte de celle des travaux déjà primés. Dans de tels cas, décrire le lien entre ces derniers et la contribution du membre dans la zone réservée à cet effet sur le formulaire de candidature. La description doit être claire et concise afin que le jury puisse aisément évaluer la situation ainsi que la candidature du membre.

3.5 Participation de plusieurs membres de l'ACECP dans le cadre d'un même projet

Les différents membres de l'ACECP ayant travaillé sur un même projet, au sein de l'équipe principale ou non, ne doivent pas soumettre le même projet dans la même catégorie. Dans la mesure du possible, le dossier de candidature doit inclure tous les membres de l'ACECP ayant participé au projet de quelque manière que ce soit. Le nom de tous les membres de l'ACECP ayant contribué **de façon notable** au projet sera inscrit sur le certificat de reconnaissance. **Si plusieurs dossiers de candidatures sont soumis pour un même projet, ceux-ci seront retournés aux soumissionnaires afin qu'ils les regroupent en un seul dossier identifiant les membres ayant contribué de façon notable au projet; ce dossier consolidé devra être retourné dans un délai d'une semaine.**

3.6 Contribution notable

La contribution notable sur un projet signifie que le membre de l'ACECP (ou tout autre candidat) a travaillé sur le projet pendant toute sa durée (ou une partie importante du projet) et a planifié, géré ou mis en œuvre le travail relatif à ce projet.

3.7 Études réalisées en dehors de la période 2019-2022

Certains projets s'appuient sur des travaux de recherche et d'analyse entrepris dans les premières phases d'un projet. Il est possible que le client n'ait pas autorisé la divulgation du travail de recherche avant le projet. Dans ce cas, l'implication d'un membre de l'ACECP ayant entrepris la recherche et l'analyse devrait être soulignée et son nom doit être inclus dans la liste des membres de l'ACECP ayant contribué au projet.

3.9 Archivage des candidatures

Tous les documents soumis seront conservés par l'ACECP à des fins de publication, d'exposition et/ou d'archivage.

3.10 Certificats de reconnaissance

Les prix de l'ACECP sont remis chaque année pour souligner les réalisations exceptionnelles de ses membres dans le domaine du patrimoine au Canada. Le projet, les membres de l'ACECP et le ou les clients mentionnés sur le formulaire de candidature seront identifiés sur le certificat de reconnaissance. Les membres de l'ACECP qui ont participé directement au projet recevront des certificats de reconnaissance. Chaque copie supplémentaire coûte 15 \$.